



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de

AR Prefecture

BEUIL

Alpes-Maritimes

006-210600169-20211022-2021_05_11-DE

Reçu le 02/11/2021

Le vendredi vingt-deux octobre deux mille vingt et un, à 17 heures à la mairie salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 15.10.2021

Étaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal arrivé à 19h30, participe au conseil municipal

Absents : M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : M. François SCHULLER est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/10/2021, M. Pascal THIERY est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 21/10/2021, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 20/10/2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°05.2021

11/ VALIDATION DES DEVIS DE BORNAGE :

Monsieur Nicolas DONADEY, quatrième adjoint au Maire expose au Conseil Municipal les trois devis de bornage du cabinet de géomètres LUGHERINI, qu'il convient de valider en raison de problèmes de délimitations de propriétés récurrents :

DEVIS 21067145 :

Concernant le chemin rural au droit des parcelles H 704-703-689, etc...

Pour mémoire, s'il s'agit d'un chemin rural du domaine privé communal, nous sommes effectivement en procédure de bornage.

Par contre, si cette voie a été classée dans la voirie communale et figure dans son répertoire dédié, nous sommes à ce moment-là dans une procédure d'alignement.

DEVIS 21067146 :

Demande d'alignement sur parcelle H 1437.

DEVIS 21067147 :

Concernant votre demande N°3, Zone "du Charrier".

Il s'agit d'un terrain non cadastré et à la lecture des documents cadastraux anciens et nouveaux, il s'agirait d'un chemin rural, et par conséquent soumis à une procédure de bornage.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Nicolas DONADEY et après en avoir délibéré,

- VALIDE les devis du Cabinet de géomètres LUGHERINI.

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

